

## Règles détaillées pour les réservations et l'achat de billets par des groupes organisés pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka

1. Lors de la visite, il convient de respecter strictement les dispositions du Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka
2. La réservation est possible sous réserve de disponibilité.
3. La demande de réservation doit être faite par écrit :
  - a) En remplissant le **formulaire** de demande de réservation disponible sur [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl).
  - b) En envoyant la commande par mail à l'adresse : [rezervacja@kopalnia.pl](mailto:rezervacja@kopalnia.pl), Le formulaire de réservation pour la visite de la mine, disponible sur [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl), comprend les informations suivantes :
    - les coordonnées du contractant nécessaires pour effectuer la réservation et établir la facture, c'est-à-dire son nom, son adresse complète, son numéro de TVA,
    - son numéro de téléphone et son adresse mail,
    - la date prévue pour la visite,
    - l'heure prévue pour la visite,
    - le nombre de personnes,
    - la langue de visite souhaitée,
    - la forme préférée du paiement final - les modes de paiement acceptés sont les espèces, la carte de crédit, le prépaiement, celui-ci devant être reçu sur le compte de la Mine au plus tard 1 jour ouvrable avant la date de la visite, et le virement, 7 jours après la visite réalisée. Un virement effectué dans les 7 jours suivant la date de la visite n'est possible que s'il est accepté au préalable par la Mine. Les réservations dont la valeur dépasse l'équivalent de 15 000 PLN doivent prendre la forme d'un virement bancaire, conformément à l'article 19 de la loi du 6 mars 2018 sur le droit des entrepreneurs (texte consolidé : J.O. 2021, art. 162 avec modif. ult.)
    - Remarques :
4. Une confirmation de réception de la demande de réservation sera envoyée par la Mine à l'adresse mail indiquée dans le formulaire dans un délai de 2 jours ouvrables à compter de la date de réception de cette demande par la Mine.
5. Les réservations le jour de la visite seront acceptées au cas par cas dans le cadre des règles établies avec le contractant concerné, sous réserve de disponibilité.
6. La confirmation de la réservation sera envoyée par la Mine à l'adresse mail indiquée dans le formulaire.
7. La Mine n'est pas responsable des conséquences liées à ou résultant de dysfonctionnements de la banque ou du système par lequel le contractant effectue les paiements.
8. La Mine n'est pas responsable des conséquences de la fourniture par le contractant de données fausses ou erronées dans le formulaire de demande.

9. Les modifications dans une réservation confirmée ne sont possibles que sous réserve d'acceptation préalable par la Mine.
10. Le contractant ayant réservé une visite est tenu d'informer la Mine de l'annulation de cette réservation dans un délai de 3 jours avant la date de la visite prévue en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [rezerwacja@kopalnia.pl](mailto:rezerwacja@kopalnia.pl). En l'absence de notification écrite de l'annulation d'une réservation, la Mine se réserve le droit de bloquer l'acceptation de nouvelles demandes.
11. La réalisation de la réservation et le retrait des billets s'effectuent au guichet de la Mine le jour de la visite. L'heure indiquée sur la confirmation de réservation est l'heure de départ de la visite. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les visiteurs doivent arriver à la Mine au moins 15 minutes avant le début de la visite. En cas de présentation au guichet après l'heure indiquée dans la réservation confirmée, la visite n'est plus possible, à moins qu'une autre heure soit disponible le même jour et que la Mine accepte de modifier l'heure de visite.
12. Si, le jour de la prestation du service, le contractant déclare des membres supplémentaires dans le groupe en sus de la réservation, la prestation du service pour ces personnes ne sera possible qu'avec l'accord préalable de la Mine, sous réserve de disponibilité.
13. Lors du retrait des billets au guichet de la Mine, une facture électronique sera établie, avec le mode de paiement correspondant à la confirmation de réservation. En cas de modification de la réservation par le contractant concernant le type de billets ou la langue de visite, ou dans le cas d'un nombre de personnes plus important que dans la réservation effectuée, la Mine prendra en compte ces circonstances pour l'établissement de la facture. En cas de prépaiement, le remboursement ou le supplément par défaut sera effectué en espèces ou par carte de crédit.
14. Le groupe attribué à un guide ne doit pas dépasser la taille spécifiée dans le document intitulé « Règles détaillées pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka en lien avec la situation épidémiologique COVID-19 ».